Synode
du 1er au 3 novembre 2020 à Berne, BERNEXPO

Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux: financement 2021

Proposition

Le Synode décide d'allouer une contribution extraordinaire de CHF 420 000 au financement solidaire partiel de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux pour l'année 2021.

Berne, le 3 septembre 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La vice-présidente	La directrice de la chancellerie
Esther Gaillard	Hella Hoppe

Contexte

En juin 2018, l'Assemblée des délégués (AD) a pris la décision suivante : « L'Assemblée des délégués approuve, dans le cadre de la législature 2019-2022, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux. » Lors de l'AD d'été 2018 toujours, elle a fixé à CHF 420 000 le montant annuel des contributions au financement solidaire et approuvé le rapport sur les services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Pour mettre en œuvre ces décisions, il est donc proposé au Synode de décider d'allouer la contribution pour 2021. Comme d'habitude, la proposition porte sur une «contribution extraordinaire», selon le § 39 de la constitution de l'EERS (anciennement art. 17 de la constitution de la FEPS).

À partir de cette base, les Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un centre fédéral pour requérants d'asile peuvent demander à l'EERS un soutien financier pour les services d'aumônerie. Une fois la décision prise par le Synode, le Conseil répartira au printemps 2021 les ressources du financement solidaire. Cette répartition se fait selon une clé qui intègre les critères suivants, approuvés par le Synode : a) occupation des centres, b) capacité financière de l'Église concernée, selon la clé de répartition utilisée pour les contributions de membres, c) prestations propres des Églises concernées aux services d'aumônerie.

Développement

Il y a quatre ans, une restructuration du secteur de l'asile a été adoptée en votation populaire. Son élément central est la procédure d'asile accélérée. La restructuration est appliquée depuis mars 2019. Désormais, les procédures sont traitées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) avec tâches procédurales. Les requérants en attente de décision - ou de l'exécution de leur renvoi – sont hébergés dans des CFA sans tâches procédurales. Ceux qui troublent l'ordre public ou le fonctionnement d'un CFA sont hébergés dans des centres spécifiques. Le seul centre spécifique, situé aux Verrières, a été fermé à la fin de 2019 en raison du nombre insuffisant de requérants assignés.

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a ouvert des logements supplémentaires afin d'augmenter le nombre de places d'hébergement et de satisfaire aux directives de l'OFSP relatives à la protection contre les infections. À partir de l'automne 2020, le SEM administrera 20 centres fédéraux au total, répartis dans six régions, qui offriront une capacité d'hébergement nettement accrue.

Des aumônières et des aumôniers de confession réformée travaillent dans tous ces centres, ainsi que dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich. Avec leurs collègues catholiques, elles et ils accomplissent un précieux travail de soutien et d'accompagnement des requérants d'asile.

Les personnes en charge de l'aumônerie sont à leur écoute et leur consacrent du temps et de l'attention, indépendamment de leurs origines, de leur sexe ou de leur appartenance religieuse. Ce faisant, elles tiennent compte des besoins spirituels des requérants d'asile, qui peuvent attendent des aumônières et des aumôniers un accompagnement dans des questions touchant à la vie et à la foi. Les personnes en charge de l'aumônerie aident ainsi les requérants vivant des situations extrêmement éprouvantes et pleines d'incertitude à retrouver équilibre et confiance. Elles reçoivent des témoignages de reconnaissance et d'estime

pour leur engagement de la part des requérants d'asile eux-mêmes, mais aussi des responsable du SEM, du personnel d'encadrement et de sécurité ainsi que des acteurs de la société civile à l'extérieur des centres. Les aumônières et aumôniers peuvent ainsi assumer un rôle important de jeteurs de ponts, notamment pour les acteurs hors des centres, qu'il s'agisse des paroisses locales, des bénévoles, de centres de consultation on de communautés religieuses.

La crise du coronavirus a mis en exergue l'importance de la présence pastorale dans les CFA. Pendant les mois de confinement au printemps 2020, les aumônières et aumôniers ont été pendant un certain temps les seules personnes, avec le personnel d'encadrement et de sécurité, à pouvoir séjourner dans les CFA et prêter assistance aux requérants d'asile à une période de grande incertitude et de tension qui a entraîné un stress psychologique supplémentaire.